

Département de HAUTE SAONE
Ville de VALLEROIS LORIOZ

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal

Date de convocation : 5 mai 2015

Date de publication et de transmission en préfecture: 29 mai 2015

Nombre de Conseillers :

en exercice : 11 en présence : 10 votants : 10

L'an 2014, le 19 mai

Les membres composant le Conseil Municipal de VALLEROIS LORIOZ se sont réunis au lieu ordinaire de leur séance, sous la présidence de **Madame GAUTHIER, Maire.**

Etaient présents : **PAGANI** Damien, **GARDIENNET** Corinne, **CHOPARD-LEONARD** André, **CRQUI** Pierre
CUISANCE François, **CUISANCE** Geneviève, **GOUHENANT** Marie-Thérèse,
MARTIN David, **PETIET** Frédéric, **VARLET** Christelle

Absents excusés : **CUISANCE** Geneviève,

Secrétaire de séance : **Mme GOUHENANT** Marie-Thérèse

COMPTE RENDU

Terrain multisport :

Le Conseil municipal décide d'appeler l'air de jeux « Espace Claude GARRET » après avoir concerté la famille (9 pour – 1 contre)

Le Conseil Municipal décide de faire un devis pour poser du grillage en limite de la maison BRASLE avec installation faite par les employés communaux. La facture serait ainsi divisée en deux , commune et particulier concerné.

Objet : Renouvellement du Contrat pour entretien des pompes de relevage avec l'entreprise HAUSTETE

Madame le Maire informe le conseil municipal que le contrat d'entretien des pompes de relevage avec la société HAUSTETE arrive à son terme et qu'il convient de le renouveler.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité des présents :

- Renouvèle pour 2015 le contrat d'entretien des pompes de relevage avec la Société HAUSTETE d' un montant de 560.89 euros T.T.C.
- Autorise Madame le maire à signer les documents ci rapportant.

O.N.F. :

Le Conseil municipal donne son accord pour débiter des arbres dans la parcelle 31 et 28 qui ont été signalés par l'ONF pour un montant de 27 euros.

Objet : Attribution de compensation 2015

Monsieur PAGANI Damien, premier adjoint et représentant de la commune à la CLECT rappelle qu'en application de l'article 1609 nonies C du Code Général des Impôts, la Communauté de communes du Pays de Montbozon et du Chanois verse à chaque commune membre une attribution de compensation qui doit être recalculée lors de chaque transfert de charges.

Compte tenu du transfert de la compétence scolaire au 1^{er} janvier 2015, la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT), composée de représentants de chaque commune, a validé, à la majorité de ses membres (2 abstentions) un nouveau rapport de CLECT.

Ce rapport de CLECT doit être soumis à l'approbation des conseils municipaux.

En conséquence, Madame le Maire soumet au vote du Conseil Municipal le rapport validé par la CLECT le 23 avril dernier.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents :

- approuve le rapport proposé par la CLECT,
- approuve l'attribution de compensation pour un montant de 48 002.00 euros,
- inscrit cette somme en dépense au budget prévisionnel de l'exercice en cours,

- charge Madame le Maire d'exécuter cette délibération.

Voirie:

A l'unanimité des présents, le Conseil municipal accorde :

Les lots 2-3-4 sont attribués à l'entreprise COLAS avec HICON en sous traitant pour le lot n°4
Le lot 1 est attribué à Monsieur TROUTOT de Neurey

Fait et délibéré à l'unanimité des membres présents les jour, mois et an ci-dessus.

Ont signé au registre tous les membres présents.

Affichage et transmission en préfecture le 17 novembre 2014

GAUTHIER Monique	PAGANI Damien	GARDIENNET Corinne	CHOPARD- LEONARD André
CRQUI Pierre	CUISANCE François	CUISANCE Geneviève	GOUHENANT M.Thérèse
MARTIN David	PETIET Frédéric	VARLET Christelle	